

ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE POUR LES TRAVAUX DE CURAGE  
DU PIEGE A GRAVIERS DU BUËCH

DU 5 JUIN AU 7 JUILLET 2023

**PARTIE II**

**AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Alain COMBES - Commissaire Enquêteur

## 1 CONSIDERANTS

Dans le PV de synthèse, adressé à la société EDF le 12 juillet 2023, le commissaire enquêteur a demandé à ladite société de présenter ses arguments en regard des observations et recommandations émises seulement par les Services, le Public ne s'étant pas manifesté, ni verbalement ni par écrit.

Dans le mémoire en réponse au PV de synthèse reçu le 27 juillet 2023, la société EDF a répondu de façon satisfaisante aux observations et recommandations émises par les Services, notamment celles émises par la MRAe, la DDT 05, l'OFB et la SMIGIBA.

Cependant, il est regrettable que la publicité concernant l'enquête publique se soit limitée à la stricte obligation légale. Dans ce type d'enquête, qui concerne au total une population de quelques milliers d'habitants, une information ciblée, par exemple une distribution dans les boîtes aux lettres d'un document (1 ou 2 pages) présentant sommairement le projet et invitant à participer à l'enquête (en indiquant les lieux, dates et heures des permanences et le lien pour déposer des observations par voie numérique) serait de nature à amener davantage de personnes à se manifester lors des permanences ou par toute autre voie mise à leur disposition.

## 2 AVIS

Malgré le dernier point soulevé, et pour les raisons exposées plus avant, le commissaire enquêteur soussigné émet un **AVIS FAVORABLE** sans réserve au projet de demande d'autorisation environnementale pour le curage pluriannuel du piège à gravier du Buëch situé sur la commune de Sisteron.

Fait à Thèze le 2 août 2023

Le commissaire enquêteur  
Alain COMBES